

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12/07/2022 à 19h30
PROCES-VERBAL 2022-04

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, KREUTZMANN Herbert, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane.

Conseillers absents : Céline BADEN (pouvoir à Christian SCHWALBACH) ; Cécile HANNEMANN (pouvoir à Christian SCHWALBACH); Christian KLEIN (pouvoir à Christiane SPECHT) ; Chris STAB ; Jutta SCHEIDLER.

Secrétaire de séance : Christiane SPECHT.

Quorum : 4 membres (*jusqu'au 31 juillet 2022 puis repassera à 6*).

.....
Approbation du PV du conseil municipal du 1^{er} juin 2022

Le PV du conseil municipal du 1^{er} juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Christiane SPECHT est désignée secrétaire de séance

DCM 2022-07-01 Choix des entreprises pour les dispositifs scénographiques du château

Le Maire rend compte de la réunion d'analyse des offres qui s'est tenue le 6 juillet. Les tableaux d'analyse sont diffusés. Une seule offre a été réceptionnée pour le lot n°1 celle de l'atelier Kutsch de Meisenthal et 3 offres ont été réceptionnées pour le lot n°2 : Empreinte signalétique (siège en Haute-Garonne, antennes dans plusieurs régions de France dont le Grand Est), SG laser de Petit-Rederching et Emaillerie rhénane d'Ingwiller.

Offre lot 1 : atelier Kutsch 33 500,00 euros HT

Offre lot 2 : empreinte signalétique : 4 126,00 euros HT

SG laser : 2 162,86 euros HT (support proposé non adapté)

Emaillerie rhénane : 18 703,35 euros

Le budget initial de la partie travaux de la scénographie était de 35 000 euros HT.

Afin de ne pas trop s'éloigner du budget initial prévu pour la scénographie tout en optant pour un choix de matériaux durables, le Maire propose de valider :

- l'offre de l'atelier Kutsch de Meisenthal pour le lot n°1 « menuiserie, réalisation et pose des aménagements » pour un montant de 33 500,00 euros H.T, en enlevant les installations prévues initialement à l'entrée du verger vu que la porte d'entrée a été déplacée ;
- l'offre de Empreinte signalétique pour le lot n° 2 « signalétique, réalisation des panneaux d'interprétation » pour un montant de 4 126,00 euros H.T.

Le montant total des dispositifs scénographiques s'élève à 37 626,00 euros H.T. Le délai impératif de réalisation des aménagements est fixé au mois de décembre 2022.

Suite aux explications fournies, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix des entreprises et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des deux lots.

DCM 2022-07-02 Choix de l'entreprise pour la modernisation de l'éclairage public

Le Maire donne la parole à Monsieur Pascal JUNG, adjoint délégué en charge de ce dossier.

Il rappelle pour mémoire, qu'une subvention DETR a déjà été notifiée pour ce projet sur la base d'un montant de 54 608,00 euros HT (soit 19 113 euros de subvention).

Les CEE (certificats d'économie d'énergie) compléteront le financement, le dossier reste à monter.

Il récapitulatif les différentes offres reçues :

- TPLEC : 43 400,00 HT
- Electricité générale FROMHOLZ : 46 042,03 HT
- LORELEC : 54 608,00 HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'offre de TPLEC pour un montant de 43 400,00 euros HT.

Au vu des économies qui seront générées grâce à ces nouvelles installations, l'investissement sera rentabilisé en 5 ans.

DCM 2022-07-03 Adoption de l'Etat de Prévision des coupes de l'exercice 2023 / Destination des coupes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'état de prévision des coupes de l'exercice 2023 et décide de la destination des coupes comme suit :

Coupe de la parcelle 5a et produits accidentels :

- VENTE DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE DE PRODUITS SUR PIED ET DE HOUPPIER :
 - Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.
 - Confie l'exploitation des coupes à l'entreprise la mieux disante.
 - Autorise le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais de façonnage et de débardage.
 - Les grumes seront vendues par l'ONF par tout mode de vente en vigueur en fonction des différentes essences, qualités et volumes (vente, contrat d'approvisionnement (prélèvement de 1% pour frais de gestion) ou à l'amiable à l'unité de produits.)
 - Fixe la mise à prix des menus produits à 15 €/st. Les lots seront cédés à l'amiable après mise en concurrence.
 - Confie à l'ONF le lotissement et le suivi des lots de menus produits selon le tarif de la prestation conventionnelle.

DCM 2022-07-04 Décision modificative

Suite à la rétrocession de concession n°A7 de Madame Bernadette STREIFF, un remboursement d'un montant de 282,22 euros doit être effectué.

Au vu de l'absence de crédits à l'article 673, une décision modificative est à prendre.

Au vu des explications fournies par le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Chapitre 67, article 673 : + 1 000 euros
- Chapitre 012, article 6237 : - 1 000 euros

DCM 2022-07-05 Décision modificative

En 2021, trois mandats ont été émis au 2112 et ne peuvent être éligibles au FCTVA du fait de l'utilisation de cet article budgétaire. Ils auraient dû être émis au 2151.

Des crédits doivent donc être ouverts au budget en prenant la DM suivante :

2151 (une dépense), opération n° 158 : + 84 000 euros

2112 (un titre), opération n°158 : + 84 000 euros

Au vu des explications fournies par le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative.

DCM 2022-07-06 Admission en non-valeur

Sur proposition du trésorier, les poursuites n'ayant pas abouti, le Maire propose que soit admis en non-valeur deux titres de l'année 2016 pour un montant total de 466,59 euros concernant Madame FRIEDEN Christina (titre de loyer mai 2016 et titre chauffage 2^{ème} semestre 2015).

Suite aux explications fournies, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Points divers

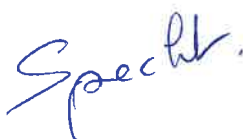
- Point d'avancement verger pédagogique :

La porte a été posée, le plan des plantations est en-cours, des rangées de vignes de Charente seront également plantées au mois de novembre.

- Retour sur la fête des 50 ans du jumelage
- Une commission salle se réunira à la rentrée pour évoquer notamment les achats restant à effectuer.

Fin de la réunion à 20h30.

La secrétaire de séance :



Le Maire :

